

## Insertion

# Le FSE (Fonds social européen)

## Qu'est-ce que le FSE (Fonds social européen) ?

*Principal dispositif européen de soutien à l'emploi, le FSE est un outil pour favoriser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans l'Union européenne.*

*Il a pour but de réduire les écarts de richesse et de niveaux de vie entre les habitants des États membres de l'UE et leurs régions et de promouvoir ainsi la cohésion économique et sociale.*

Pour la période 2014-2020, le FSE bénéficie d'une enveloppe de 6 milliards d'euros mobilisée autour de 4 objectifs :

- l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté,
- l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- l'accès à l'emploi durable,
- le soutien à la mobilité du travail.

: le FSE n'accorde pas d'aide directe aux personnes individuelles, les fonds sont versés aux organismes de formation, collectivités locales et associations.

En France métropolitaine, le nouveau programme opérationnel national (PON) se décompose en trois axes stratégiques :

- Axe 1 : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.
- Axe 2 : anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels.
- Axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

## Le FSE et les Conseils départementaux

La France a décidé d'utiliser le FSE selon plusieurs modalités. Par exemple, les Conseils départementaux peuvent devenir organisme intermédiaire pour gérer l'axe 3 du FSE.

Les objectifs spécifiques de cet axe sont les suivants :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne en recherche d'emploi : prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi.
- Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## Le FSE dans le Loir-et-Cher

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de Loir-et-Cher optimise ses politiques d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) en cofinçant certains projets avec l'aide du FSE.

**Mise en œuvre d'une expertise et d'un accompagnement social à destination des demandeurs d'emploi dans le cadre d'une approche globale**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher et Pôle emploi ont mis en place un dispositif qui favorise une meilleure articulation des champs de l'emploi et du social. Une expertise sociale de proximité et un accompagnement social du demandeur d'emploi sont ainsi proposés par le Conseil départemental.

**Action d'évaluation en direction de bénéficiaires dans le dispositif RSA**

Cette action a plusieurs objectifs : évaluer puis orienter le bénéficiaire vers un accompagnement social ou professionnel, l'informer des étapes et des intervenants du dispositif et préparer sa première rencontre avec son référent de parcours.

**Mise en œuvre de bilans de compétences pour les bénéficiaires du RSA**

Cette action doit permettre aux bénéficiaires du RSA de sécuriser leurs trajectoires professionnelles avant un retour progressif vers l'emploi.

Plus d'informations sur le FSE